



Les Infos de Molliens Dreuil

Lettre communale - 24 Avril 2020

Horaires de la Mairie

Le secrétariat de la mairie reste ouvert aux horaires habituels afin de répondre à vos demandes. Merci de privilégier le téléphone ou le mail.

Téléphone : 03 22 90 70 75

Mail : mairie.m.d@wanadoo.fr

Horaires :

Lund-Mardi-Jeudi-Vendredi :
9h-12h/14h-17h30

Mercredi et Samedi : 9h-12h

Déchets Verts

Une zone de dépôt a été aménagée à l'ancienne gare.

Cette zone est bien évidemment provisoire tant que les déchetteries sont fermées. Elle est aussi de taille modeste. Nous ne pouvons accueillir les branchages d'arbres complets ou de haies importantes. Nous vous remercions de n'entreprendre que des travaux d'entretien limités et de bien séparer les branchages et les tontes de pelouse.

Entraide

Nous avons mis en place un groupe sur le réseau social Facebook permettant de communiquer entre habitants. Bien évidemment, nous informons également la totalité des habitants en distribuant les notes importantes en format papier.

Les personnes les plus âgées sont contactées périodiquement afin de s'assurer qu'elles sont suffisamment autonomes ou suffisamment entourées. Dans certains cas, nous les aidons pour quelques courses alors n'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

Entretien des trottoirs et des caniveaux

L'équipe technique s'affaire dans le respect des règles sanitaires à garder notre belle commune propre. Nous vous rappelons que l'entretien des trottoirs et des caniveaux sont normalement de la responsabilité des riverains. Si nos agents nous ont habitués pendant des années à entretenir nos espaces publics, cela n'a été possible qu'en utilisant des produits phytosanitaires désormais interdits. Nous vous demandons donc dans la mesure du possible d'entretenir vos trottoirs et caniveaux. En cas de difficultés, nous vous invitons à vous signaler en mairie afin que nos agents techniques prennent le relais si besoin.

Relève des compteurs d'eau

Nous vous informons que compte tenu de la crise sanitaire en cours le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) du St Landon a décidé de ne pas réaliser de relevé des compteurs pour cette période. Les factures d'eau et d'assainissement seront basées sur votre consommation habituelle puis seront régularisées lors du prochain relevé. Nous vous invitons à contrôler vos compteurs pour détecter une éventuelle consommation anormale. En cas de problème, veuillez contacter la mairie.

Incivilités

Nous sommes malheureusement confrontés à certaines incivilités. Pour le bien être de la communauté, nous vous rappelons :

- de bien vouloir ramasser les excréments de vos amis à quatre pattes.
- que les stationnements sur les trottoirs sont gênants pour les piétons.
- qu'il est interdit déclencher un feu de branchages même dans sa propre propriété.

Distribution de Masques

L'Etat et la Région ont annoncé la distribution prochaine de masques de protection. Nous avons sollicité les services de la préfecture et du conseil régional mais nous n'avons pas d'information plus précise pour l'instant. La municipalité a également commandé des masques lavables dans le but d'en distribuer à tous les habitants de la commune. Notre fournisseur nous annonce jusqu'ici une date de livraison pour la première quinzaine de mai. La production et la distribution des masques sont tellement sous pression en ce moment que nous préférons rester prudents dans les annonces que nous pourrions faire en la matière. Nous reviendrons donc vers vous dès que nous en saurons plus mais selon toute vraisemblance la distribution se fera à la mairie. Pour vous prévenir, des affiches seront placées dans les commerces et des bons de retrait seront distribués dans les boites au lettres.

Dératisation

Plusieurs administrés semblent importunés par des rats. Si vous êtes concernés, Il est encore temp de prévenir la Mairie. La dératisation est normalement à la charge des propriétaires mais vu l'ampleur du problème, seule une action coordonnée pourra nous permettre de stopper la prolifération.

L'entreprise en charge de cette action prendra si besoin contact avec les personnes qui se seront signalées en mairie pour pouvoir intervenir sur leur propriété. Merci d'avance pour votre implication, l'hygiène et la salubrité de la commune en dépendent.

Que faire lorsqu'on a mal aux dents ou cassé ses lunettes ?

- Pour les soins optiques : il est désormais possible de faire appel à un « opticien de garde ». Le site urgenceopticien.fr recense les coordonnées de tous les opticiens en France qui se portent volontaires pour ce dispositif. Le porteur de lunettes qui a un problème doit solliciter un rendez-vous, en justifiant le degré d'urgence, avec une ordonnance et une pièce d'identité.

- Pour les soins dentaires : Si vous souffrez de vos dents, appelez votre praticien habituel. En cas de nécessité, vous serez redirigé vers le centre de régulation (joignable directement au 09 705 00 205 si vous ne parvenez pas à joindre votre dentiste) qui vous indiquera un dentiste de garde.

Prenez soin de vous